

# Conditions Générales de Vente

V 04 10 2023

A-Certif est une association loi de 1901 dont le siège social est établi 34, rue de Gaudron, 95270 Viarmes (France). A-Certif développe, propose et dispense des stages en présentiel pour préparer les personnes à être certifiées formatrices en CNV par le CNVC, ou à développer des compétences pour mener leurs projets de terrain avec l'aide de la CNV. A-Certif coordonne également une communauté d'apprentissage de la CNV.

A-Certif est porté juridiquement par une co-présidence des membres du Conseil d'Administration (Cercle Ancrage), ses membres étant tournants.

Siège social : 34, rue Gaudron, 95270 Viarmes

SIRET 818 341 869 00019

## 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute l'offre de stages et de prestations relative à des commandes passées auprès d'A-Certif par tout client professionnel ou particulier. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du cocontractant aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le cocontractant ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'A-Certif, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'A-Certif ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le/la cocontractant.e se porte fort du respect des présentes CGV.

Il reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié d'informations et conseils suffisants de la part d'A-Certif, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

## 2. Tarifs

Les prix des stages et ou prestations sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et TTC.

Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du cocontractant.

A-Certif s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## 3. Modalités de règlement

Il est précisé qu'aucune somme ne peut être exigée du/la cocontractant.e avant l'expiration du délai de rétractation de 10 jours. Le/la cocontractant.e adresse à l'association un chèque d'arrhes pour valider sa commande. Le solde donnera lieu à règlement à l'issue du stage ou de la prestation.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le/la cocontractant.e, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture. En cas de retard de paiement, A-Certif pourra suspendre toutes les commandes en cours. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. A-Certif aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du cocontractant sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à A-Certif.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

#### 4. Force majeure

Ni A-Certif ni les cocontractants ne pourront être tenus responsables en cas d'inexécution de leurs obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de stage ou de prestation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à A-Certif, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'A-Certif ou des participant/es.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le/la cocontractant.e est empêché de suivre le stage ou la prestation jusqu'à son terme, seules les prestations effectivement dispensées sont payées à l'association, à due proportion de leur valeur prévue dans la commande.

#### 5. Insuffisance du nombre de participant/es à un stage ou une prestation

Dans le cas où le nombre de participant/es serait insuffisant pour assurer le bon déroulement du stage ou de la prestation, l'association se réserve la possibilité de l'ajourner au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

#### 6. Conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation

Conformément à l'article L121-20-12 du Code de la Consommation, il est rappelé que, dans un délai de quatorze jours calendaires à compter de la signature de la commande, le/la cocontractant.e peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'association.

#### 7. Modalités de traitement des réclamations

Il sera accusé réception de toute réclamation dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la réclamation. Le/la cocontractant.e sera informé du déroulement du traitement de sa réclamation et recevra une réponse dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation. En cas de rejet partiel ou total de sa demande, les voies de recours dont il dispose lui seront communiquées.

**FORMULAIRE DE RÉTRACTATION**  
(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)  
A l'attention d'A-Certif, 34 rue de Gaudron – 95270 Viarmes - delphine.ferrara@acertif.org  
Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de la prestation de services ci-dessous :  
Commandée le :  
Votre nom :  
Votre adresse :  
Votre signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :  
Date :

#### 8. Inexécution totale ou partielle de la prestation

Toute inexécution totale ou partielle de la prestation imputable au/à la cocontractant.e (notamment l'absence, quels que soient les motifs à l'origine de cette absence, à l'exception du cas de force majeure dûment reconnu) entraînera l'obligation pour ce/cette dernier.ère de verser à l'association une pénalité contractuelle correspondant

au montant des arrhes, si l'annulation intervient jusqu'à un mois avant le début du stage ou de la prestation, à 30% du prix TTC, si l'annulation intervient entre un mois et 15 jours avant le début du stage ou de la prestation, et à 70% du prix TTC, si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début du stage ou de la prestation, et ce, aux fins de réparer notamment le préjudice économique subi par l'association.

#### 9. Absence

En cas d'absence d'au moins un jour et demi (sur 5 jours de stage), le stage ne sera pas validé et le.la cocontractant.e e devra prendre ses dispositions pour le suivre à nouveau s'il.elle souhaite s'en prévaloir comme pré-requis pour participer à un autre stage.

#### 10. Limitation de responsabilité d'A-Certif

La responsabilité d'A-Certif ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des outils techniques mis à dispositions des cocontractants.es ou toute cause étrangère à A-Certif. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'A-Certif est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le.la cocontractant.e. La responsabilité d'A-Certif est plafonnée au montant du prix payé par le.la cocontractant.e au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité d'A-Certif ne saurait être engagée au titre des dommages indirects, tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

#### 11. Propriété intellectuelle

A-Certif est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des stages et prestations qu'elle propose. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par A-Certif, demeurent la propriété exclusive d'A-Certif. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée sans accord exprès d'A-Certif. En particulier, le.la cocontractant.e s'interdit d'utiliser le contenu des stages et prestations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

En tout état de cause, A-Certif demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire, développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations.

#### 12. Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles des cocontractants.es sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de la prestation par les services d'A-Certif en charge du traitement. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables à l'association, et pour la bonne gestion du suivi des parcours cocontractants.es. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le.la cocontractant.e bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données, si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à A-Certif, 34 rue de Gaudron, 95270 Viarmes – delphine.ferrara@acertif.org. Le.la cocontractant.e bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

Les cocontractants.es acceptent, en s'inscrivant à l'entrée dans le parcours, qu'A-Certif communique leurs données personnelles, pour la mise en lien, aux formateurs du réseau francophone et au CNVC.

La charte A-Certif sur la protection des données personnelles est disponible sur le site [A-Certif](#).

#### 13. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Toutes les contestations qui pourraient s'élever et ne pourraient être réglées à l'amiable, seront portées devant le cercle Accueil et Orientation des conflits ([accueil.conflit@acertif.org](mailto:accueil.conflit@acertif.org)), ou un médiateur choisi par les parties et, à défaut d'accord sur le médiateur, devant le tribunal de grande instance de Paris.

## REGLEMENT INTERIEUR

V 04 10 2023

Le présent Règlement Intérieur définit les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité et en matière de discipline, et ce, afin que les stages et prestations dispensées par **ACERTIF** permettent d'articuler le respect des dispositions légales et réglementaires applicables avec un apprentissage vivant et responsable de la Communication NonViolente.

Nous avons à cœur que les interdictions et sanctions définies par le législateur soient entendues par les stagiaires comme étant au service des besoins de sécurité, de confiance et de respect du groupe, y compris de l'animateur ou formateur.

### 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir :

- Les mesures applicables en matière d'hygiène et de sécurité,
- Les règles applicables en matière de discipline et notamment celles du savoir-être pour bien vivre ensemble.

Le présent Règlement Intérieur s'applique à l'ensemble des stagiaires et bénéficiaires de prestations.

### 2 - HYGIENE ET SECURITE

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, il est rappelé que lorsque le stage ou la prestation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables sont celles de ce dernier règlement.

Lorsque le stage ou la prestation se déroule dans les locaux de l'association ou dans des locaux extérieurs à l'association et non dotés de Règlement Intérieur, il est appliqué l'ensemble des dispositions du présent chapitre 2.

#### **Article 2.1. Règles générales**

L'association assume la responsabilité de l'hygiène et de la sécurité au sein des locaux dans lesquels le stage ou la prestation est dispensé.

Il lui incombe, à ce titre, de mettre en œuvre et de faire assurer le respect de toutes les dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent.

Les dispositions revêtant un caractère général font l'objet des paragraphes ci-après.

Des mesures spéciales ou ponctuelles pourront intervenir par notes de service, comme indiqué ci-dessus lorsque les spécificités de la situation, de l'activité ou de l'organisation du stage ou de la prestation l'exigent.

Il appartient aux animateurs et/ou formateurs d'encadrer les stagiaires et bénéficiaires et de compléter aussi fréquemment que nécessaire leur information en matière de sécurité applicable à l'accomplissement des stages et prestations.

Tout stagiaire ou bénéficiaire a alors le devoir de signaler immédiatement à l'animateur ou au formateur ou à la direction de l'association les mesures urgentes à mettre en œuvre pour faire cesser tout éventuel danger.

#### **Article 2.2. Lavabos et toilettes**

Les bénéficiaires s'engagent à laisser en bon état de propreté les sanitaires mis à leur disposition dans les locaux où se déroule le stage ou la prestation.

#### **Article 2.3. Restauration**

Le lieu et l'heure des repas et des pauses sont fixés par l'animateur et/ou le formateur en concertation avec les stagiaires ou bénéficiaires. Sauf autorisation expresse en ce sens, les stagiaires ou bénéficiaires s'engagent à ne

pas prendre leur repas dans les locaux affectés au déroulement du stage ou de la prestation.

**Article 2.4. Boissons alcoolisées**

Les stagiaires ou bénéficiaires s'engagent à ne pas consommer ou introduire de boissons alcoolisées dans locaux où se déroule le stage ou la prestation, sauf accord de l'animateur et/ou du formateur.

**Article 2.5. Interdiction de fumer**

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de tous les locaux de l'établissement affectés à un usage collectif. Par locaux à usage collectif, sont concernés non seulement ceux occupés de manière permanente par au moins deux personnes, mais également tous ceux au sein desquels sont susceptibles de passer d'autres personnes que l'occupant habituel. Une affiche rappelant l'interdiction est apposée dans les locaux visés.

**Article 2.6. Incendie**

L'animateur et/ou le formateur vérifie que les consignes d'incendie, notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés de façon à être connus de tous dans les locaux où se déroule le stage ou la prestation. Il vérifie aussi que le matériel de lutte contre l'incendie et les issues de secours sont accessibles. Les stagiaires ou bénéficiaires s'engagent de leur côté à suivre les dispositifs d'évacuation le cas échéant.

**Article 2.7. Santé et accidents**

Avant le stage et/ou la prestation, les stagiaires et bénéficiaires s'engagent à informer l'animateur et/ou le formateur de leurs éventuels troubles de santé (maux de dos, déficiences respiratoires, incapacités physiques,...) si ceux-ci nécessitent un aménagement.

Durant le stage ou la prestation, ils s'engagent à signaler à l'animateur et/ou au formateur tout accident ou incident, même bénin, survenu à l'un d'entre eux.

**Article 2.8. Dispositifs de protection et de sécurité**

Les mesures d'hygiène et de sécurité qui résultent de la réglementation en vigueur sont obligatoires pour tous.

À cet effet les consignes générales et particulières de sécurité applicables doivent être strictement respectées.

Les stagiaires ou bénéficiaires doivent :

- utiliser les dispositifs individuels de protection mis à leur disposition, en assurer la conservation et l'entretien,
- respecter les consignes de sécurité propres à chaque stage ou local,
- signaler immédiatement à l'animateur ou au formateur ou à la Direction de l'association toute défectuosité ou toute détérioration des dispositifs d'hygiène et de sécurité,
- signaler immédiatement à l'animateur ou au formateur ou à la Direction de l'association tout arrêt ou incident d'appareils ou d'installations de toute nature, toute défaillance risquant de compromettre la sécurité,
- s'abstenir de toucher aux divers équipements et matériels ainsi qu'aux différents éléments des installations électriques sans être qualifié à cet égard ou commandé par un responsable et dans tous les cas, sans être habilité et observer les mesures de sécurité,
- s'abstenir d'utiliser de matériel pour lesquels ils n'ont pas reçu d'habilitation et/ou d'autorisation,
- s'abstenir de procéder à une réparation ou à un démontage sans autorisation si cette opération s'effectue hors de la mission normale du stagiaire concerné.

### 3 - DISCIPLINE

**Article 3.1. Tenue et comportement**

Les stagiaires ou bénéficiaires s'habillent avec des vêtements qui leurs permettent d'effectuer des exercices d'éveil corporel et se comportent les uns avec les autres avec bienveillance et respect.

**Article 3.2. Objets personnels**

Les stagiaires ou bénéficiaires sont les seuls responsables de leurs objets personnels, notamment en cas de

détérioration, perte ou vol dans les locaux où se déroule le stage ou la prestation.

**Article 3.3. Horaire**

Les stagiaires ou bénéficiaires s'engagent à être ponctuels et à avertir l'animateur ou le formateur en cas de retard ou d'absence.

**Article 3.4. Présence**

Durant le stage ou la prestation, à l'exception des temps de pauses, les stagiaires ou bénéficiaires s'engagent à veiller à leur qualité de présence, notamment en éteignant leur téléphone portable, sauf nécessité dont ils auront informé l'animateur ou le formateur et le groupe. Ils s'engagent à remplir et signer les feuilles d'émargement par demi-journée, les feuilles d'évaluation et d'attestation de participation de stage.

**Article 3.5. Locaux**

Les stagiaires ou bénéficiaires s'engagent à accéder aux locaux où se déroule le stage ou la prestation par les itinéraires et issues prévus à cet effet. En dehors des horaires, ils s'engagent à demander préalablement l'accord de l'animateur ou du formateur pour rester dans les locaux ou y introduire des personnes extérieures au stage ou à la prestation.

**Article 3.6. Matériel et document pédagogique**

Les stagiaires s'engagent à conserver en bon état le matériel et les documents pédagogiques qui leur sont confiés durant le stage et ils les utilisent conformément à leur objet pédagogique. A la fin du stage, ils s'engagent à restituer au formateur le matériel et les documents pédagogiques qui appartiennent à l'association et ils conservent ceux destinés à leur usage personnel.

**Article 3.7. Propriété intellectuelle**

Les stagiaires s'engagent à respecter les droits d'auteur qui protègent tous les documents pédagogiques remis lors des formations. Ils s'engagent à demander l'accord du formateur avant de photographier, enregistrer ou filmer tout ou partie de la formation. Ils s'engagent également à demander l'accord du formateur avant d'utiliser ces photos, enregistrements ou films, notamment dans le cadre de leur propre activité de formation.

## 4 - SANCTIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

L'animateur ou le formateur est garant de l'application du présent Règlement Intérieur. Si un ou plusieurs stagiaires ou bénéficiaires y contreviennent, il s'appuie sur la Communication NonViolente pour remédier à la situation.

Toutefois, en cas de violation des règles de discipline ou si les agissements d'un ou de plusieurs stagiaires ou bénéficiaires enfreignent le bon fonctionnement du groupe, l'animateur ou le formateur fera application du présent chapitre 4 et décidera, le cas échéant, de toute mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, en particulier s'il y a besoin de protéger des personnes.

Lorsque l'animateur ou le formateur décide de telles mesures conservatoires, il en informe de vive voix le ou les stagiaires ou bénéficiaires concernés qui s'y conforment immédiatement.

Les sanctions définitives relatives aux agissements qui ont motivé ces mesures conservatoires sont ensuite prises dans le respect des procédures prévues aux articles 4.3 et 4.4 ci-dessous.

**Article 4.1. Définition des sanctions**

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par l'animateur ou le formateur ou le responsable de l'association ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire ou bénéficiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou la prestation ou à mettre en cause la continuité de la prestation qu'il reçoit.

**Article 4.2. Nature et échelle des sanctions**

- L'avertissement, qui est un rappel à l'ordre sans incidence, immédiate ou non, sur la présence du stagiaire ou bénéficiaire dans le stage ou la prestation.
- L'exclusion, qui entraîne l'interruption définitive de la participation du stagiaire ou bénéficiaire.

**Article 4.3. Procédure applicable en cas d'avertissement**

Le représentant légal de A-CERTIF informe le stagiaire ou bénéficiaire des faits qui motivent l'avertissement avant toute notification.

L'avertissement est notifié par écrit et fait l'objet d'une reconnaissance manuscrite de réception par le destinataire (envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception ou remise d'une lettre en main propre contre décharge).

**Article 4.4. Procédure applicable en cas d'exclusion**

Lorsque le responsable de l'association ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire ou bénéficiaire dans un stage ou prestation, il est procédé comme suit :

1°) Le responsable de l'association ou son représentant convoque le stagiaire ou bénéficiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ;

2°) Au cours de l'entretien, le stagiaire ou bénéficiaire peut se faire assister par la personne de son choix. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté ;

3°) Le responsable de l'association ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire ou bénéficiaire.

La sanction ne peut alors intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire ou bénéficiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que cette procédure ait été observée.

Fait à Viarmes, le 4 octobre 2023

Pour l'association  
Delphine Ferrara  
Qualité : Co-présidente

**A-CERTIF**  
34 rue Gaudron 95270 Viarmes  
SIRET : 818 341 869 00019



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 et à la législation nationale en vigueur, A-Certif vous fournit les informations suivantes.

La responsable de la collecte et des traitements de données est Delphine Ferrara / A-Certif - N° de SIRET : 818 341 869 00019 34 - dont le siège social est situé 34 rue de Gaudron, 95270 Viarmes (FRANCE). Téléphone : +33 (0)627 77 69 57.

## **Pourquoi collectons-nous vos données ?**

Les données vous concernant, collectées dans le cadre d'une demande de renseignement ou d'une commande chez A-Certif, font l'objet d'un traitement informatisé sous la responsabilité d'A-Certif.

Ce traitement est mis en œuvre à des fins de gestion et suivi de nos prestations, de gestion et suivi de la relation client, et d'envoi d'actualités.

Le traitement est exclusivement fondé sur votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment en écrivant à : [delphine.ferrara@acertif.org](mailto:delphine.ferrara@acertif.org).

Nous vous informons que vos données sont également susceptibles de faire l'objet d'un traitement ultérieur à des fins de statistiques.

## **Pendant combien de temps conservons-nous vos données ?**

Les données relatives aux demandes d'informations sont conservées jusqu'à ce que vous retiriez votre consentement, et au maximum pour une durée de 10 ans.

Les données concernant le suivi d'un stage ou d'une prestation sont conservées jusqu'à ce que vous retiriez votre consentement, sous réserve des données que la loi nous oblige à conserver pendant 10 ans, et au maximum pour une durée de 40 ans.

Les données d'achat (factures, ...) sont conservées pendant une durée de 10 ans à compter de la fin de notre collaboration.

## **A qui sont destinées vos données ?**

Les destinataires de vos données sont :

- l'équipe administrative et pédagogique d'A-Certif,
- les sous-traitants d'A-Certif : comptable
- Si vous êtes parcourant dans le parcours de certification, votre adresse email pourra être communiquée aux autres parcourants pour soutenir le lien et le compagnonnage entre vous et aux formateurs certifiés du réseau francophone pour les aider dans leur recherche d'assistant.es
- les partenaires institutionnels ou commerciaux :
  - les référents : accès aux dossiers des parcourants dont ils sont référents
  - le CNVC pour permettre aux parcourants de rejoindre la communauté à leur entrée dans le parcours, pour la recommandation à la certification et l'enregistrement comme formateur.trice certifié.e au moment de la certification
  - l'AFFCNV, l'ASFCNV et autres réseaux de formateurs locaux pour intégration dans les équipes nationales ou assistanats

- Dropbox, Google, Agate - Axxess Solution Formation, Glassfrog - HolacracyOne, Crédit coopératif, Wordpress, OVH pour nos outils informatiques, Framalist, Framaforms.

### Transfert à des partenaires

A-Certif vous informe que nous avons recours à des partenaires habilités pour faciliter le recueil et le traitement des données que vous nous avez communiquées. Ces prestataires peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne et ont communication des données recueillies.

A-Certif s'est préalablement assuré de la mise en œuvre par ses prestataires (PME et Multinationales) de garanties adéquates et du respect de conditions strictes en matière de confidentialité, d'usage et de protection des données. A-Certif fonctionne sur la base de la confiance avec les indépendants et TPE.

L'utilisateur consent à ce que les données collectées soient transmises par A-Certif à ses partenaires et fassent l'objet d'un traitement par ces partenaires dans le cadre des services tiers, à savoir :

Partenaire	Qualité	Pays destinataire	Traitement réalisé	Politique de confidentialité
<b>CNVC</b>	Partenaire	USA	Traitement des données	<a href="https://www.cnvc.org/privacy-policy">https://www.cnvc.org/privacy-policy</a>
<b>Google</b>	Fournisseur	USA	Traitement des données	<a href="https://www.google.com/intl/fr/policies/privacy/">https://www.google.com/intl/fr/policies/privacy/</a>
<b>Dropbox</b>	Fournisseur	France	Traitement des données	<a href="https://www.dropbox.com/fr/privacy">https://www.dropbox.com/fr/privacy</a>
<b>Wordpress</b>	Fournisseur	France	Traitement des données	<a href="https://fr.wordpress.org/about/privacy/">https://fr.wordpress.org/about/privacy/</a>
<b>Agate-Axxess Solution Formation</b>	Fournisseur	France	Traitement des données	<a href="https://fr.wordpress.org/about/privacy/cookies/">https://fr.wordpress.org/about/privacy/cookies/</a>
<b>Glassfrog - HolacracyOne</b>	Fournisseur	USA	Traitement des données	<a href="https://app.glassfrog.com/legal/privacy">https://app.glassfrog.com/legal/privacy</a>
<b>Crédit Coopératif</b>	Fournisseur	France	Traitement des données	<a href="https://www.credit-cooperatif.coop/Protection-des-Donnees-a-Caractere-Personnel">https://www.credit-cooperatif.coop/Protection-des-Donnees-a-Caractere-Personnel</a>
<b>OVH</b>	Fournisseur	USA	Traitement des données	<a href="https://www.ovh.com/fr/protection-donnees-personnelles/">https://www.ovh.com/fr/protection-donnees-personnelles/</a>
<b>Framalist/framaforms</b>	Fournisseur	France	Traitement des données	<a href="https://framasoftware.org/fr/legals/">https://framasoftware.org/fr/legals/</a>

### Comment protégeons-nous vos données ?

Nous prenons toutes précautions afin de préserver la sécurité et la confidentialité de vos données afin, notamment, d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, divulguées et que des tiers non-autorisés y aient accès.

### Sécurité de vos données :

Toutes les pages du site <https://www.cnv-certification.com/> sur lesquelles nous communiquons des données personnelles sur les parcourants et leurs référents sont sécurisées et sont en https.

Toutes les pages du portail Agate sur lequel vous êtes amenés à enregistrer des données personnelles sont sécurisées et sont en https.

Tous les logiciels et outils de partage d'informations et documents de travail sont protégés par des mots de passe et une gestion des droits.

### Sécurité des données transmises à nos prestataires externes.

Nous sélectionnons toujours nos prestataires externes avec vigilance et accordons beaucoup d'importance à la manière dont sont sécurisées vos données.

Nous avons choisi des fournisseurs (PME et Multinationales) disposant eux-mêmes d'une politique de confidentialité respectant la réglementation en vigueur. Pour les TPE et indépendants, nous fonctionnons sur la confiance.

Ainsi, ces prestataires n'agissent que sur instructions d'A-Certif et n'utilisent à aucun moment vos données pour autre chose que l'exécution des prestations que nous leur confions. Les prestataires s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques, physiques, logiques et organisationnelles appropriées pour assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel traitées et ainsi empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

### **Comment accéder, rectifier ou effacer vos données personnelles ?**

Conformément à la réglementation européenne relative à la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de suppression des données personnelles qui vous concernent.

Vous pouvez exercer vos droits, à tout moment, en effectuant une demande écrite accompagnée d'un justificatif d'identité par voie électronique à l'adresse **[delphine.ferrara@acertif.org](mailto:delphine.ferrara@acertif.org)** ou par courrier postal adressé à : A-CERTIF, 34 rue de Gaudron, 95270 Viarmes.

### **Qu'est-ce qu'un cookie ?**

Un "cookie" est une suite d'informations, généralement de petite taille et identifié par un nom, qui peut être transmis à votre navigateur par un site web sur lequel vous vous connectez. Votre navigateur web le conservera pendant une certaine durée, et le renverra au serveur web chaque fois que vous vous y reconnecterez. Les cookies ont de multiples usages : ils peuvent servir à mémoriser votre identifiant client auprès d'un site marchand, le contenu courant de votre panier d'achat, un identifiant permettant de tracer votre navigation pour des finalités statistiques ou publicitaires, etc...

Pour en savoir plus sur les cookies, leur fonctionnement et les moyens de s'y opposer :

<https://www.cnil.fr/fr/cookies-les-outils-pour-les-maitriser>

Quels sont les cookies utilisés sur notre site internet et à quoi nous servent-ils ?

Notre site utilise des cookies uniquement pour l'administration du site.

Pour plus de détails, vous trouverez l'information ici : <https://fr.wordpress.org/about/privacy/cookies/>

### **Contenu embarqué depuis d'autres sites**

Les pages ou articles de ce site peuvent inclure des contenus intégrés (par exemple des vidéos, images, articles...). Le contenu intégré depuis d'autres sites se comporte de la même manière que si le visiteur se rendait sur cet autre site.

Ces sites web pourraient collecter des données sur vous, utiliser des cookies, embarquer des outils de suivis tiers, suivre vos interactions avec ces contenus embarqués si vous disposez d'un compte connecté sur leur site web.

### **Propriété intellectuelle**

L'internaute s'engage contractuellement à l'égard d'A-Certif à ne pas utiliser, reproduire ou représenter, de quelque manière que ce soit, les contenus du site, qu'ils soient ou non protégés par un droit de propriété intellectuelle, à une autre fin que celle de leur lecture par un robot ou un navigateur. Cette interdiction n'est pas applicable aux robots d'indexation ayant pour seul objet de scanner le contenu du site aux fins d'indexation.

### **Modifications**

La présente Politique de Confidentialité peut être modifiée à tout moment par A-Certif. Les conditions applicables à l'utilisateur sont celles en vigueur lors de sa connexion sur le site ou de sa participation à un stage ou une prestation.